

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil Communautaire Séance du 17 septembre 2020 Saint Julien aux Bois

**PROCÈS-VERBAL** 

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

#### **XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

#### Séance du 17 septembre 2020 à Saint-Julien aux Bois

#### **DATE DE LA CONVOCATION: 11 septembre 2020**

NOMBRE:		RESULTAT :
- de Conseillers en exercice	48	- POUR
- de Présents	43	- CONTRE
- de Représentés	1	- ABSTENTION(S)
- de Votants	44	

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

ARRESTIER Vincent	GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine
BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARRELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	POUJADE André
CHASTAINGT France	LASSERRE Jean-Pierre	REYNES Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIERE Hervé	LEYGNAC Jean-Claude	RIGAL Christian
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	ROUANNE Hervé
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	SALLARD Jean-Basile
DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane	TEULIERE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
EYRIGNOUX Jean-Philippe (suppléant)	MOISSON Albert	TURQUET Jean-Claude
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GALEWSKI Nathalie	MOULIN Philippe	

#### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S:

Mme BRIANÇON Laurence représentée par M. LEYGNAC Jean-Claude

#### ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

M. Jean DABERTRAND - M. Alain FORETNEGRE - M. Sébastien MEILHAC - M. Régis VAN NIEUWENHUYSE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**: Mme Laurence DUMAS

Madame Nicole BARDI, Présidente, remercie les nombreux conseillers communautaires de leur présence pour ce deuxième conseil de la nouvelle mandature, puis dresse la liste des présents et absents, ainsi que les pouvoirs.

Madame Laurence DUMAS, Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et finances, est nommée secrétaire de séance.

Madame Nicole BARDI informe que le marché de maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé de Saint-Privat a été attribué à la Société MAAD. Il y avait 8 candidatures pour ce marché, la commission d'appel d'offres avec le concours des professionnels de santé du secteur de Saint-Privat ont donc étudié le dossier, le montant du marché s'échelonnait entre 98 042 €/HT et 58 158.20 €/HT. La Société MAAD a été retenue, pour information, elle a également été retenue pour la construction de la salle multiactivités de Saint-Privat.

#### COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 et suivants, Vu la délibération n° 2020-035 du 9 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président,

#### Considérant que :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, Madame la Présidente doit rendre compte auprès du Conseil Communautaire des actes pris en vertu des délégations qui lui ont été consenties. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises.

Point 1.1 de la délibération du 9 juillet 2020 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour lesquels une procédure adaptée supérieure ou égale à  $40\,000 \in HT$  et inférieure à  $200\,000 \in HT$  a été mise en œuvre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Attributaire	Objet du marché	Montant HT	Date de la décision
MAAD Architectes (mandataire) / Dejante / le Phonographe / ODETEC	Maîtrise d'œuvre de la MSP à Saint-Privat	58 158,20 €	04/09/2020

Madame la Présidente, donne la parole à **Mme Martine LAVERGNE**, **maire de Saint-Julien Aux Bois**, qui reçoit le deuxième conseil communautaire de la nouvelle mandature. Mme Martine LAVERGNE souhaite la bienvenue et espère une bonne réunion aux membres du Conseil Communautaire XV'D.

**Madame Nicole BARDI**, rappelle que lors du conseil communautaire d'installation, il avait été expliqué que des commissions thématiques seraient créées. Il a ainsi été demandé à toutes les communes du territoire, que les élus candidatent aux différentes commissions.

13 commissions thématiques ont donc été créées, au lieu de 11 lors de la précédente mandature.

Madame Nicole BARDI nomme les 13 commissions. Il a été décidé un certain nombre de règles, pour le bon fonctionnement de ces commissions, dont le nombre maximum de 12 membres dans chaque commission, hors Présidente, vice-président(e), conseillers(ères)

délégués(ées), sauf pour la commission « eau », car plusieurs communes de la communauté de communes sont gestionnaires de l'eau, et à ce titre il apparaissait utile que tous les représentants qui gèrent l'eau dans leur commune ou dans les syndicats puissent être représentés. Donc les communes ont la possibilité de désigner un titulaire et un suppléant, ce dernier n'étant appelé à siéger qu'en l'absence du titulaire.

Afin de favoriser la participation des communes au travail engagé par la communauté de communes, il est arrêté que les conseillers municipaux non communautaires ont la possibilité de participer à ces commissions.

Partant de ce principe, une information a été communiquée à l'ensemble des conseillers municipaux de Xaintrie Val' Dordogne, qui ont disposé d'un mois pour déposer leurs candidatures dans les 13 commissions thématiques. Ce sont 254 candidatures qui ont été reçues. Madame la Présidente s'en réjouit car cela montre que les conseillers municipaux sont très intéressés par le travail qui se « fait » à la communauté de communes.

Un travail a été fait au niveau de toutes les candidatures reçues, ce sujet a été abordé lors de la Conférence des Maires, le 3 septembre dernier. Il y a eu des commissions qui ont été plus plébiscitées que d'autres. Afin d'équilibrer les commissions, un travail a donc été réalisé auprès des maires et des élus afin qu'ils se positionnent eux-mêmes quant au choix de leurs élus qui siégeraient aux dites commissions. Les communes ont donc fait leur choix et en accord avec elles, Mme Nicole BARDI présente les commissions.

Il y a quelques commissions qui n'ont pas la totalité des participants, il s'agit de la Culture (10), du Développement Économique (11), les Ressources Humaines (7), les Travaux (10) et donc l'Eau quant à elle, regroupe 18 participants.

#### CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 3 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 septembre 2020,

#### Considérant que :

Les commissions thématiques intercommunales sont destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil Communautaire dans le cadre de la préparation des délibérations, même si leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et des questions qui lui sont soumises. Les commissions émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil communautaire étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la communauté de communes.

Afin de favoriser la participation des communes au travail engagé par la communauté de communes, il est arrêté que les conseillers municipaux non communautaires ont la possibilité de participer à ces commissions. Partant de ce principe, une information a été communiquée à l'ensemble des conseillers municipaux de Xaintrie Val' Dordogne qui ont disposé d'un mois pour déposer leur candidature dans les 13 commissions thématiques. Ce sont 254 candidatures qui ont été reçues.

Au regard des impératifs de bon fonctionnement des commissions et de participation des communes, les règles suivantes concernant la composition des commissions ont été définies :

- Nombre : 12 membres maximum (hors Présidente, Vice-Président délégué et conseiller communautaire délégué), hormis pour la commission eau.
- Représentation des communes : une commune ne peut être représentée dans chaque commission que par un seul élu (hormis pour la Présidente). La commune dispose

néanmoins de la possibilité de désigner un titulaire et un suppléant (ce dernier n'étant appelé à siéger qu'en cas d'absence du titulaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

### **DÉCIDE**

**Article 1** : Le Conseil Communautaire décide de créer 13 commissions thématiques :

- Accueil des nouveaux arrivants
- Cohésion sociale
- Communication
- Culture
- Déchets
- Développement économique
- Eau
- Finances
- Ressources Humaines
- Tourisme
- Transition écologique
- Travaux
- Urbanisme et Habitat

<u>Article 2</u>: Le Conseil Communautaire désigne les conseillers suivants membres des commissions (le Président, le Vice-Président délégué et le conseiller délégué y siégeant de droit) :

Commission Accueil des nouveaux arrivants		
Annick BENAZECH (Bassignac-le-Haut)	Christine AIGUEPERSE (Saint-Geniez-ô-Merle)	
Marie-Claude CARLAT (La-Chapelle-Saint-Géraud)	Jean-Yves ALIX (Saint-Julien-aux-Bois)	
Sylvie BLANCHE BOGARD (Darazac)	Jean-Pierre LECHAT (Saint-Martial-Entraygues)	
Christiane CURE (Forgès)	Odile STEFANINI-MEYRIGNAC (Saint-Martin-la-M.)	
Liliane CAMPAGNE-ARNAUD (Hautefage)	Sonia TROYA (Saint-Privat)	
Jeanne PERS (Saint-Cirgues-la-Loutre)	Vanessa NOEL (Sexcles)	

Commission Cohésion Sociale		
Geneviève CHASLES (Albussac)	Noëlle CAPEL (Saint-Cirgues-la-Loutre)	
Alain VEYSSIERE (Goulles)	Isabelle DA FONSECA (Saint-Julien-aux-Bois)	
Liliane CAMPAGNE-ARNAUD (Hautefage)	Annie LASSURE (Saint-Julien-le-Pèlerin)	
Eliane LAFFAIRE (Neuville)	Jean-Pierre LECHAT (Saint-Martial-Entraygues)	
Lisette GIRAUD CHAMBRE (Rilhac-Xaintrie)	Francine PERRIER (Servières-le-Château)	
Magalie WASCHEK (Saint-Bonnet-Elvert)	Béatrice GRENIER (Sexcles)	

Commission Communication		
Christian RIGAL (Albussac)	Marie-José GRENAILLE (Saint-Bonnet-Elvert)	
Jean Claude LEYGNAC (Argentat-sur-Dordogne)	Christine AIGUEPERSE (Saint-Geniez-ô-Merle)	
Gilbertus DOORNENBAL BEREND (Darazac)	Elodie RIBEYROTTE (Saint-Martial-Entraygues)	
Liliane CAMPAGNE-ARNAUD (Hautefage)	Hermine VITRAC (Saint-Martin-la-Méanne)	
Marie-Christine NACRY (Monceaux-sur-Dordogne)	Anne-Marie MORVAN (Saint-Privat)	
Philippe DAYMARD (Rilhac-Xaintrie)	Thierry DA FONSECA (Sexcles)	

Commission Culture		
Damien LAURENSOU (Albussac)	Jean-François PARSOL (Rilhac-Xaintrie)	
Nathalie GALEWSKI (Argentat-sur-Dordogne)	Christine AIGUEPERSE (Saint-Geniez-ô-Merle)	
Virgile ROBERT (Bassignac-le-Haut)	Hannah LORDAN (Saint-Julien-le-Pèlerin)	
Hervé ROUANNE (Goulles)	Jean-Pierre LECHAT (Saint-Martial-Entraygues)	
Marie-Christine NACRY (Monceaux-sur-Dordogne)	Jean-Baptiste BRUCKER (Servières-le-Château)	

Commission Déchets		
Christian RIGAL (Albussac)	Laurence DUMAS (Rilhac-Xaintrie)	
Josiane PIEMONTESI (Argentat-sur-Dordogne)	Grégory FOURCHE (Saint-Chamant)	
Fanny BRAJOU (Darazac)	Noëlle CAPEL (Saint-Cirgues-la-Loutre)	
Bruno JANICOT (Forgès)	Marie-France JURBERT (Saint-Geniez-ô-Merle)	
Jean-Philippe EYRIGNOUX (Hautefage)	Annick DUCATEL (Saint-Julien-aux-Bois)	
Bernard TRASSOUDAINE (Reygades)	Michel BRIGE (Saint-Julien-le-Pèlerin)	

Commission Développement économique		
Geneviève CHASLES (Albussac)	Maryse VAUDRON (Saint-Martial-Entraygues)	
Fanny BRAJOU (Darazac)	Michel MARTINIE (Saint-Martin-la-Méanne)	
Eliane LAFFAIRE (Neuville)	Fabien DUCROS (Saint-Privat)	
Lisette GIRAUD CHAMBRE (Rilhac-Xaintrie)	Maryse BELHOMME (Servières-le-Château)	
Claude GANE (Saint-Cirgues-la-Loutre)	Pascal GRENIER (Sexcles)	
Cyril JAULHAC (Saint-Julien-le-Pèlerin)		

Commission Eau		
Richard GLENZ (Argentat-sur-Dordogne)	Antony FAURIE (Saint-Bonnet-Elvert)	
Régis PERRIER (La-Chapelle-Saint-Géraud)	Pierre COLLENOT (Saint-Bonnet-les-TDM)	
Joël BEYNEL (SI du Puy du Bassin)	Géraud MEILHAC (Saint-Cirgues-la-Loutre)	
Jean-Claude BITARELLE (Goulles)	André VONTRAT (Saint-Geniez-ô-Merle)	
Jean-Philippe EYRIGNOUX (Hautefage)	David EYMA (Saint-Hilaire-Taurieux)	
André POUJADE (Mercoeur)	Michel BRIGE (Saint-Julien-le-Pèlerin)	
Vincent ARRESTIER (Monceaux-sur-Dordogne)	Stéphane PARDOUX (Saint-Martial-Entraygues)	
Bernard TRASSOUDAINE (Reygade)	Michel MARTINIE (Saint-Martin-la-Méanne)	
Daniel CHASTAGNER (Servières-le-Château)	Thierry DA FONSECA (Sexcles)	

Commission Finances		
Francis LAFON (Argentat-sur-Dordogne)	Isabelle EYMA (Saint-Hilaire-Taurieux)	
Brigitte MARC (Auriac)	Martine LAVERGNE (Saint-Julien-aux-Bois)	
Patrick RAMOND (Bassignac-le-Haut)	Jean-François GASQUET (Saint-Julien-le-Pèlerin)	
René PEYRICAL (Forgès)	Odile STEFANINI-MEYRIGNAC (Saint-Martin-la-M.)	
Marie-Pierre LEYMARIE (Neuville)	Jean-Basile SALLARD (Saint-Privat)	
Nathalie GUBERT (Saint-Geniez-ô-Merle)	Thierry DA FONSECA (Sexcles)	

Commission Ressources Humaines		
Brigitte MARC (Auriac)	Hannah LORDAN (Saint-Julien-le-Pèlerin)	
Caroline CUEILLE (Monceaux-sur-Dordogne)	Elodie RIBEYROTTE (Saint-Martial-Entraygues)	
Grégory FOURCHE (Saint-Chamant)	Hermine VITRAC (Saint-Martin-la-Méanne)	
Jean-Yves ALIX (Saint-Julien-aux-Bois)		

Commission Tourisme		
Guillaume TREMOUILLE (Albussac)	Christine AIGUEPERSE (Saint-Geniez-ô-Merle)	
Virgile ROBERT (Bassignac-le-Haut)	Caroline LOGEAIS (Saint-Martial-Entraygues)	
Michel REVEILLER (Goulles)	Monique BETAILLE (Saint-Martin-la-Méanne)	
Christian DU PRADEL (Monceaux-sur-Dordogne)	Géraldine LAJOINIE (Saint-Privat)	
Philippe DAYMARD (Rilhac-Xaintrie)	Maryse BELHOMME (Servières-le-Château)	
Jeanne PERS (Saint-Cirgues-la-Loutre)	Vanessa NOEL (Sexcles)	

Commission Transition écologique		
Damien LAURENSOU (Albussac)	Monique FOREST-BOULET (Monceaux-sur-D.)	
Géraldine VERGNE (Argentat-sur-Dordogne)	Laurence DUMAS (Rilhac-Xaintrie)	
Bernard BATTEUX (Auriac)	Claude GANE (Saint-Cirgues-la-Loutre)	
Sylvain BAULMONT (La-Chapelle-Saint-Géraud)	Sonia TROYA (Saint-Privat)	
Adrien MARCHAND (Darazac)	Francine PERRIER (Servières-le-Château)	
Daniel LEYMARIE (Mercoeur)	Carlos PENA FERNANDEZ (Sexcles)	

Commission Urbanisme et Habitat		
Christian RIGAL (Albussac)	Sarah CHAUZEIX (Saint-Geniez-ô-Merle)	
Marie-Claude CARLAT (La-Chapelle-Saint-Géraud)	Jean-François GASQUET (Saint-Julien-le-Pèlerin)	
Anthony BEIX (Darazac)	Christian PAIR (Saint-Martin-la-Méanne)	
Marie-Pierre LEYMARIE (Neuville)	Murielle BREUIL (Saint-Privat)	
Bernard TRASSOUDAINE (Reygade)	Maryse BELHOMME (Servières-le-Château)	
Georges SOULIER (Saint-Bonnet-Elvert)	Béatrice GRENIER (Sexcles)	

Commission Travaux		
Bernard BATTEUX (Auriac)	Denis PANTENE (Saint-Cirgues-la-Loutre)	
Armand GRAFFOUILLERE (Darazac)	Bernard BRUNIE (Saint-Julien-le-Pèlerin)	
Frédéric CANAL (Rilhac-Xaintrie)	Gaëlle MASSON (Saint-Martial-Entraygues)	
Jean-Louis COURCHINOUX (Saint-Bonnet-Elvert)	Philippe MOULIN (Saint-Privat)	
Lucienne Fauvelle PERNELLE (Saint-Hilaire-T.)	Daniel CHASTAGNER (Servières-le-Château)	

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres des commissions thématiques qui participeront aux futurs travaux.

Il est à noter que certaines communes ont candidaté plus que d'autres, par commune :

Albussac – 8 candidatures Saint-Bonnet Elvert – 4

Argentat sur Dordogne – 6 candidatures Saint-Bonnet les Tours de Merle – 1

Auriac – 4 candidatures Saint-Chamant – 3

Bassignac le Haut – 4 candidatures Saint-Cirgues la Loutre – 8 La Chapelle Saint Géraud – 4 Saint Geniez Ô Merle – 8

Darazac – 8
Saint Hilaire Taurieux – 2
Forgès – 3
Goulles – 4
Saint Julien Aux Bois – 5
Saint Julien le Pèlerin – 9
Hautefage – 5
Saint Martial Entraygues – 9

Mercoeur – 2 Saint Martin la Méanne – 8

Monceaux sur Dordogne – 7 Saint Privat – 8

Neuville – 4 Servière le Château – 8

Reygades – 3 Sexcles - 9 Rilhac Xaintrie – 8

3 communes n'ont pas candidaté : Bassignac le Bas – Camps Saint Mathurin Léobazel – Saint Sylvain.

Après avoir rappelé les règles, à savoir 1 représentant par commune et 1 par commission, à la demande de **M. Stéphane LUDIER**, **Maire de Saint-Sylvain**, ce dernier vient rejoindre la commission Développement Économique et **M. Jean-François POULAIN**, **élu de Saint-Sylvain**, rejoint quant à lui la commission Culture. **M. Jean-Pierre LASSERRE**, **Maire de Bassignac le Bas**, propose de rejoindre la commission Ressources Humaines.

M. Jean-Michel TEULIERE, Vice-Président délégué à la Transition Écologique et à la communication souhaite prendre la parole, suite aux différentes questions soulevées par plusieurs conseillers communautaires. Il informe que ces questions ont été débattues en Conférence des Maires et rappelle que les commissions sont présidées par des vice-présidents,

que ce ne sont pas des chambres d'enregistrement. Ce sont des endroits où il y a de l'échange, des rencontres, assurément des idées et des propositions. Ces propositions sont entérinées par le Bureau, puis par le Conseil Communautaire.

**Mme la Présidente** conclut ce débat en expliquant qu'il y a eu un énorme travail concernant ces commissions et qu'il a été important que toutes les candidatures puissent siéger dans les différentes commissions. Certaines communes ont été amenées à réduire le nombre de candidats, comme Saint Martial Entraygues ou Saint Julien le Pèlerin où Messieurs les Maires ont accepté de se retirer pour laisser leur place à un autre candidat d'une autre commune.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

**Madame Nicole BARDI, Présidente,** rappelle que chaque commune a été destinataire d'un power-point expliquant ce qu'était le FPIC. Il en a été question également lors de la conférence des Maires du 3 septembre. La Présidente propose que l'augmentation du FPIC 2020 soit supportée au 2/3 par la Communauté de Communes et 1/3 pour les 30 communes. Cette proposition a été unanimement adoptée par la Conférence des Maires.

Madame Laurence DUMAS, vice-Présidente, déléguée aux Ressources Humaines et Finances, explique plus en détail le mécanisme du FPIC.

# RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC) ENTRE XAINTRIE VAL' DORDOGNE ET SES COMMUNES MEMBRES – PARTIE REVERSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 3 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 septembre 2020,

#### Considérant que :

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme, le FPIC, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Monsieur le Préfet de la Corrèze a notifié, le 27 juillet dernier, le reversement 2020 du FPIC pour le territoire de Xaintrie Val' Dordogne.

Il est proposé de procéder à une répartition alternative du reversement. La répartition appliquée serait celle dite de la majorité des 2/3, à savoir :

NOM DE LA COMMUNE	MONTANT REVERSÉ DE	MONTANT REVERSÉ
	DROIT COMMUN	<b>MAJORITÉ DES 2/3</b>
ALBUSSAC	740 €	847,60 €
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	1 946 €	1 747,22 €
AURIAC	178 €	179,74 €
BASSIGNAC LE BAS	98€	135,47 €
BASSIGNAC LE HAUT	85 €	104,54 €
CAMPS ST MATHURIN LÉOBAZEL	0 €	117,18 €
LA CHAPELLE ST GÉRAUD	168 €	174,90 €
DARAZAC	168 €	211,31 €
FORGÈS	333 €	360,40 €

TOTAL XVD	4 155 €	2 950 €
TOTAL COMMUNES	9 089 €	10 294 €
SEXCLES	202€	183,27 €
SERVIÈRES LE CHÂTEAU	289 €	362,73 €
SAINT SYLVAIN	171 €	213,15 €
SAINT PRIVAT	1056€	1107,91 €
SAINT MARTIN LA MÉANNE	0€	184,11 €
SAINT MARTIAL ENTRAYGUES	63 €	93,32 €
SAINT JULIEN LE PÈLERIN	88€	97,18 €
SAINT JULIEN AUX BOIS	460 €	499,45 €
SAINT HILAIRE TAURIEUX	131 €	189,88 €
SAINT GENIEZ Ô MERLE	0€	49,92 €
SAINT CIRGUES LA LOUTRE	168€	168,70€
SAINT CHAMANT	483 €	476,48 €
SAINT BONNET LES TOURS DE MERLE	58€	65,53 €
SAINT BONNET ELVERT	256€	362,18 €
RILHAC XAINTRIE	212 €	232,34 €
REYGADES	174 €	250,39 €
NEUVILLE	199€	270,66 €
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	678€	807 €
MERCOEUR	214€	316,19 €
HAUTEFAGE	185€	178,85 €
GOULLES	286€	306,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** Le Conseil Communautaire opte pour une répartition dérogatoire, dite de la majorité des 2/3, du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) conformément aux montants présentés en amont, pour la partie reversement.

**Article 2 :** Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir.

#### RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

# RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC) ENTRE XAINTRIE VAL' DORDOGNE ET SES COMMUNES MEMBRES – PARTIE PRÉLÈVEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 3 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 septembre 2020,

#### **Considérant que:**

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme, le FPIC, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Monsieur le Préfet de la Corrèze a notifié, le 27 juillet dernier, le prélèvement 2020 du FPIC pour le territoire de Xaintrie Val' Dordogne. Il est proposé de procéder à une répartition alternative du prélèvement. La répartition appliquée serait celle dite de la majorité des 2/3, à savoir :

NOM DE LA COMMUNE	MONTANT PRÉLEVÉ DE DROIT COMMUN	MONTANT PRÉLEVÉ MAJORITÉ DES 2/3
ALBUSSAC	10 857 €	9 157,65 €
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	76 247 €	72 872,92 €
AURIAC	8 701 €	7 928,10 €
BASSIGNAC LE BAS	2 101 €	1 275,05 €
BASSIGNAC LE HAUT	7 905 €	6 454,59 €
CAMPS ST MATHURIN LÉOBAZEL	13 275 €	10 683,86 €
LA CHAPELLE ST GÉRAUD	4 082 €	3 470,30 €
DARAZAC	3017 €	2 314,04 €
FORGÈS	4 826 €	4 130,49 €
GOULLES	8 055 €	6 488,83 €
HAUTEFAGE	10 727 €	9 809,12 €
MERCOEUR	4 379 €	2 325,08 €
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	11 425 €	9 328,44 €
NEUVILLE	3 267 €	2305,32 €
REYGADES	3 032 €	1 828,09 €
RILHAC XAINTRIE	7 949 €	6 233,89 €
SAINT BONNET ELVERT	3 474 €	2 352,09 €
SAINT BONNET LES TOURS DE MERLE	1 152 €	872,17 €
SAINT CHAMANT	8 292 €	7 825,68 €
SAINT CIRGUES LA LOUTRE	5 104 €	4 381,87 €
SAINT GENIEZ Ô MERLE	7 534 €	6 037,59 €
SAINT HILAIRE TAURIEUX	1 386 €	995,20 €
SAINT JULIEN AUX BOIS	9 899 €	8 337,65 €
SAINT JULIEN LE PÈLERIN	3 622 €	3 032,43 €
SAINT MARTIAL ENTRAYGUES	2 972 €	1 547,94 €
SAINT MARTIN LA MÉANNE	20 826 €	17 974,28 €
SAINT PRIVAT	17 129 €	15 641,56 €
SAINT SYLVAIN	2 363 €	1 643,16 €
SERVIÈRES LE CHÂTEAU	23 180 €	19 729,97 €
SEXCLES	5 873 €	5 560,65 €
TOTAL COMMUNES	292 651 €	252 538 €
TOTAL XVD	133 887 €	174 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

# **DÉCIDE**

<u>Article 1:</u> Le Conseil Communautaire opte pour une répartition dérogatoire, dite de la majorité des 2/3, du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) conformément aux montants présentés en amont, pour la partie prélèvement.

<u>Article 2 :</u> Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

Madame la Présidente, donne la parole à Mme France CHASTAINGT, Conseillère Déléguée à l'Économie et au Tourisme, qui explique que la gabare est un outil pour voir la rivière d'une autre façon. La gabare est arrivée en 2011 à la communauté de communes, suite à la demande du Conseil Départemental. Depuis 2016, les dépenses d'investissement de la gabare se chiffrent à de 220 000 €. Il est néanmoins précisé que 80% des dépenses ont été couvertes par des subventions Leader. Aujourd'hui elle est exploitée par l'association SEVAD, par conventionnement.

La fréquentation en 2019 a été de 6846 passagers.

# GESTION DE LA GABARE « SPONTOURNOISE III » ET DES INSTALLATIONS ET MATÉRIELS RATTACHÉS – CONCESSION DE SERVICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable du 3 septembre 2020 de la Conférence des Maires,

Vu l'avis favorable du 4 septembre 2020 du Bureau Communautaire,

#### **Considérant que :**

La gabare est un produit patrimonial à vocation touristique emblématique du territoire. Elle permet de découvrir la rivière autrement, de mieux connaître l'histoire de ces hommes qui ont fait des gabares, l'histoire commerciale locale, de s'approprier un milieu naturel.

L'association SEVAD exploite actuellement la gabare, par conventionnement. Cette activité entrant dans le champ concurrentiel, il convient de régulariser la situation. Il est ainsi proposé de réaliser une concession de services.

Pour rappel, la concession de services est un contrat présentant les mêmes caractéristiques qu'un marché de services à l'exception du fait que la contrepartie de la prestation de services consiste uniquement dans le droit d'exploiter le service et d'en assumer le risque, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Les caractéristiques principales de la concession sont les suivantes :

- Contrat conclu pour 5 ans
- Mise à disposition des biens : gabare, ponton flottant, remorque, taud, tunnel d'hivernage...
- Répartition des charges entre le concédant et le concessionnaire (la Communauté de Communes gardant à sa charge l'entretien des extincteurs, la redevance pour l'occupation du domaine public, l'abonnement du compteur électrique)
- Versement d'une redevance annuelle de 500€ à la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

## <u>DÉCIDE</u>

<u>Article 1</u>: Le Conseil Communautaire approuve la passation d'une concession de services pour la gestion de la gabare « Spontournoise III » et des installations et matériels rattachés.

<u>Article 2</u>: Le Conseil Communautaire charge Madame la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

# ADOPTION PAR ANTICIPATION DE LA MODERNISATION DU CONTENU DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite ELAN, notamment son article 46,

Vu l'ordonnance n° 2020-744 du 18 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale,

Vu l'avis favorable du 4 septembre 2020 du Bureau Communautaire,

#### Considérant que :

L'article 46 de la loi ELAN a posé les grands principes de modernisation des SCoT, et renvoyait à la possibilité de régir ces modifications par ordonnances. L'ordonnance n° 2020-744 du 18 juin 2020 qui vise notamment à moderniser et alléger le contenu du SCOT a ainsi fait basculer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Le rapport de présentation est renvoyé en annexe, à l'appui du projet de territoire. Trois grands thèmes complémentaires relatifs au développement économique, au logement et à la transition écologique remplacent les onze précédemment imposés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) pour redonner au SCOT sa vocation stratégique. La lutte contre l'étalement urbain est prise en compte transversalement.

L'application de l'ordonnance portant modernisation du SCoT est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2021. Cependant, il existe des mesures transitoires pour les SCoT en cours d'élaboration ou de révision et non arrêtés pour appliquer ces simplifications en anticipation.

Le SCoT XVD est en cours d'élaboration au stade de l'élaboration de son PADD, dont le débat n'a pas eu lieu. Il est donc possible et souhaitable de passer en anticipation au contenu modernisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

## <u>DÉCIDE</u>

<u>Article 1</u>: Le Conseil Communautaire approuve l'application en anticipation de la modernisation du contenu du SCoT en cours d'élaboration sur le territoire de Xaintrie Val' Dordogne, dans le respect de l'ordonnance n° 2020-744 du 18 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

Monsieur Sébastien DUCHAMP, Vice-Président en charge de l'attractivité territoriale, précise pour les nouveaux conseillers communautaires ce que représente le Pôle Sécurité. Ce Pôle Sécurité vise à regrouper à Argentat-sur-Dordogne, une nouvelle gendarmerie avec hébergements ainsi qu'un bâtiment mitoyen qui abritera la caserne des pompiers.

La caserne des pompiers actuelle sera donc délocalisée rue Frédéric Mistral. Ce pôle sécurité sera bâti sur un terrain de près d'un hectare et demi, situé en face du château du Bac. Des études et aménagements ont été pris en compte par l'ABF.

# PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 300-6 DU CODE DE L'URBANISME – MODIFICATION DE LA CONCERTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 et suivants ; R. 122-19 ; L. 121-17-1 à L. 121-19 et R. 121-25 à R. 121-27,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.300-6, les articles L153-54 à L.153-59 ainsi que les articles R.153-15 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Argentat approuvé le 31 janvier 2008,

Vu la délibération n° 2019-044 du 19 juin 2019 approuvant le principe de réalisation d'un pôle sécurité sur la commune d'Argentat-sur-Dordogne,

Vu la délibération n° 2019-072 du 11 décembre 2019 engageant la procédure de déclaration de projet visant à mettre en compatibilité le PLU d'Argentat avec le projet d'intérêt général de Pôle Sécurité,

Vu l'avis favorable du 4 septembre 2020 du Bureau Communautaire,

#### Considérant que :

Le projet de « Pôle Sécurité », coordonnée et sous maîtrise d'ouvrage partielle de la communauté de communes, nécessite pour sa réalisation une évolution du document d'urbanisme de la Commune d'Argentat-sur-Dordogne.

Dans le cadre de la procédure, une concertation a été prévue par la délibération du 11 décembre 2019. La période sanitaire de la COVID n'a pas permis un déroulé normal de la mise à disposition du dossier au public pendant un mois en Mairie d'Argentat-sur-Dordogne tel qu'il était prévu (18 mai au 19 juin 2020) et qu'il convient de la reprogrammer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

## <u>DÉCIDE</u>

<u>Article 1</u>: Le Conseil Communautaire acte la mise à disposition d'un dossier d'information au public aux dates et heures d'ouverture du service urbanisme de la commune d'Argentat-sur Dordogne avec un registre de remarques du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 2 novembre 2020 inclus.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

Mme Nicole BARDI explique qu'il y a eu des négociations foncières durant l'été, menées par l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine. Le dernier prix proposé se situe à 10 € le m², la surface représente 27000 m² dont 6000 m² pour la gendarmerie et 4000 m² pour le Centre de secours, il resterait donc 17000 m² achetés par la ville d'Argentat. Elle propose donc un accord de principe pour accepter la somme de 10 €/m². Au départ des négociations, il était envisagé la somme de 14 €/m², ce qui représente une baisse non négligeable. Ce sera donc l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine qui achètera le terrain et qui le vendra ensuite à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes aura donc l'achat du terrain concernant le Centre de Secours, soit  $4000~\text{m}^2$ , le terrain affecté à la gendarmerie ne concernant pas la Communauté de Communes.Les  $10~\text{€/m}^2$  ont été validés en réunion de Bureau communautaire du 04~septembre dernier. Le

bureau a considéré que le prix serait difficilement négociable plus bas et que l'emplacement du Pôle Sécurité proche de la voie rapide apporté toutes les conditions favorables pour l'accessibilité.

**M. Sébastien DUCHAMP**, précise que les 17 000 m² restants n'ont pas encore fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal d'Argentat, mais l'idée est de s'associer à la Communauté de Communes sur l'acquisition globale en vue d'avoir des projets communaux tels une extension du lotissement en partie et un projet de jardins agricole communal ainsi qu'une pépinière communale.

Le Conseil Communautaire donne son accord de principe pour le tarif concernant l'achat du terrain du Pôle Sécurité à 10 €/m².

Madame la Présidente donne la parole à M. Jean-Basile SALLARD, Vice-Président délégué à la Culture et à l'Évènementiel, qui souhaite apporter un petit rappel historique succinct en ce qui concerne le volet des subventions. Lorsque les trois communautés de communes ont fusionné en 2017, il y avait dans chacune d'entre-elles des subventions qui étaient allouées dans divers domaines, agriculture, culture, associations sportives... Afin de ne pas supprimer ces subventions, il a été envisagé un volet financier. Ce budget prudent représentait la somme de 15 000 €. Pour allouer ces subventions, il a donc été établi un règlement.

M. Jean-Michel TEULIÈRE, Vice-Président, Délégué à la Transition Écologique et à la Communication, précise qu'une somme a été allouée pour aider des projets et des actions qui sont menés sur le Territoire. Cette somme est en effet assez dérisoire et plutôt que d'ouvrir une boîte de Pandore autour d'associations légitimes de notre territoire qui auraient pû demander des subventions pour pouvoir exister sur quantité de manifestations, il a donc été décidé d'élaborer un règlement avec une grille. Les élus communautaires ont souhaité primer, encourager les évènements ayant un rayonnement intercommunal, afin qu'ils puissent porter l'idée de l'intercommunalité, rayonner sur le territoire, renforcer notre notoriété. L'idée étant que les projets portés par les associations puissent porter l'idée de coopération, d'entraide, des valeurs qui sont importantes à l'échelon intercommunal. Une grille a été établie, une somme allouée de 15 000 €, et donc des critères. L'association doit obtenir la note minimale de 12/20 pour être retenue dans un arbitrage futur.

1° critère - le rayonnement

2° critère - la gratuité de l'évènement

3° critère – la fréquentation

4° critère – engagement de l'association de faire travailler les artisans, les commerçants locaux

5° critère – les retombées économiques locales

6° critère – évènement existant l'année précédente

7° critère – évènement soutenu financièrement par une ou plusieurs communes

On demande également que le budget soit porté à la connaissance du Bureau communautaire, ainsi qu'un bilan suite à la manifestation afin de suivre le dossier dans son intégralité .

Il a été demandé également d'ajouter dans la liste des critères, deux clauses environnementales, en demandant aux organisateurs de respecter les règles du tri des déchets, et à ne plus utiliser du "jetable", ce qui est déjà le cas comme SEVAD, avec le X Trail Corrèze, qui avec plus de 1500 compétiteurs, a d'ores et déjà intégré cette demarche environnementale.

M. Sébastien DUCHAMP, Vice-Président, en charge de l'attractivité territoriale, indique que les critères ne sont pas figés, et qu'ils pourront évoluer en fonction des considérations à venir.

#### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-037 du 6 juin 2018 approuvant le règlement d'attribution des subventions,

Vu le Budget Principal 2020 de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne,

Vu l'avis favorable du 4 septembre 2020 du Bureau Communautaire,

#### **Considérant que:**

Xaintrie Val' Dordogne compte sur son territoire de nombreuses associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, l'agriculture, les solidarités, les loisirs etc... Ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent satisfaire. Leur travail de proximité collabore à la mise en œuvre des orientations communautaires et contribue à dynamiser les enjeux définis par Xaintrie Val' Dordogne. En ce sens, elles sont des partenaires privilégiés.

En début d'année 2020, des associations et des organismes ont fait connaître leurs besoins d'aides financières. Après examen de 14 demandes, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder 3 subventions. Les manifestations retenues sont celles qui remplissent les critères énoncés dans le règlement d'intervention, adopté par le Conseil Communautaire du 6 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

### **DÉCIDE**

Article 1 : Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

> VTT Argentat	500 €
▷ Nuage Vert	3 000 €
SEVAD (X Trail Dordogne)	1 000 €

#### RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

Avant de passer à l'ordre des questions diverses, Mme la Présidente indique que lors du dernier séminaire concernant la présentation du PLUi et du SCOT, des questions ont été posées par rapport à la communication sur ce PLUi et ce SCOT, donc il a été demandé à **M. Jean-Michel TEULIÈRE, Délégué à la Communication** de faire une présentation sommaire des outils de communication de XV'D.

M. Jean-Michel TEULIÈRE, prend la parole en expliquant qu'effectivement il y avait eu un nombre de questions légitimes sur un chantier aussi important que le SCOT-PLUiH. Il explique qu'au sein de la Communauté de Communes, il y a une commission communication qu'il préside avec des élus, que par ailleurs un agent, Sandra PAIR est toute seule en charge de toute la communication XV'D. Il y a une véritable stratégie d'animation qui a été mise en place, par les élus précédents et il faut rendre hommage à deux commissions qui ont beaucoup œuvrées, la commission tourisme présidée par Mme Corinne BOUSSU et Mme Anne VIEILLEMARINGE, et la commission communication qui a fait beaucoup de propositions qui ont été entérinées.

**M. Jean-Michel TEULIÈRE** explique qu'il est toujours difficile pour une nébuleuse telle que l'intercommunalité d'affirmer sa présence, d'affirmer ses compétences auprès des citoyens qui ne

votent pas les décisions prises. Donc, il a été mis en place toute une batterie en interne comme en externe, afin que tout le monde soit associé à l'idée de l'intercommunalité, l'idée du partage.

Il y a donc une notoriété à construire pour l'intercommunalité et M. Jean-Michel TEULIÈRE invite tous les membres communautaires à visiter le site internet d'XV'D.

Sur la Corrèze, grâce au Pays d'Argentat, la Communauté de Communes a été l'une des premières intercommunalités à avoir son site internet, un site bien vivant. Il explique que même Midi Corrézien, n'avait pas, encore bien récemment, de site internet, ni de magazine adressé à la population. 20 000 utilisateurs consultent le site internet XV'D. Un journal de l'intercommunalité, deux fois par an, on souhaitait trois journaux par an, mais c'est compliqué à construire et à la fois coûteux, cela représente 6000 exemplaires adressés à la population. A cela, s'ajoute des communiqués de presse chaque mois en effet ils sont adressés à la presse locale mais aussi à des sites internet locaux qui nous sont chers localement à Argentat, et Xaintrie Passion, des sites internet territoriaux qui vendent aussi notre image, notre notoriété. Il faut être fiers de notre territoire Xaintrie Val' Dordogne, ce n'est pas qu'une intercommunalité, c'est aussi un territoire qui est en train de se construire avec une image de marque, une identité, une news-letter, là aussi importante, ce journal en ligne est adressé à tous les élus municipaux, ce sont environ 350 élus qui reçoivent régulièrement cette news-letter, les informant de l'actualité d'XV'D. Mille destinataires reçoivent cette lettre d'actualités. Nous tentons de marquer le territoire également qui d'une déchetterie, qui d'une médiathèque est floquée à l'image de l'intercommunalité.

Une page Facebook inaugurée dans la mode des réseaux sociaux, 650 personnes suivent cette page de Xaintrie Val' Dordogne. D'autre part un annuaire est en cours de réalisation, pour savoir ce que font la centaine d'agents qui oeuvrent quotidiennement au sein de la Communauté de Communes. Les camions poubelles envoient également des messages, en circulant des informations. Il faudra absolument qu'un compte-rendu soit produit lors de chaque commission thématique, afin d'avoir un rendu pour que tout à chacun soit au courant de ce qui se dit dans ces commissions. Une commission communication très active, il y aura des élus autour d'une table qui vont réfléchir à renforcer cette notoriété de l'intercommunalité. Création d'une plateforme numérique, il faut également détacher l'intercommunalité de notre territoire en tant qu'EPCI, organisme public en quelque sorte, qu'est Xaintrie Val' Dordogne. Pour les personnes qui ont lu Saint Bonnet, cet auteur qui a écrit dans les années 1800, définissait déjà notre territoire Xaintrie, canton de Saint-Privat, canton d'Argentat, canton de Mercoeur comme étant déjà la Xaintrie. Le terme Xaintrie existe déjà depuis le Moyen-Âge. L'idée est donc de créer un site internet de notre territoire pour dire aux nouveaux arrivants, voilà tous les atouts de ce territoire.

Également au programme des objets promotionnels, tels les sacs en coton bio, fabriqués en France, qui sont offert gratuitement à la médiathèque. Un livret « Bol d'Air » qui a été adressé à l'ensemble des citoyens d'XV'D, par le biais de chaque commune. Il est en ligne sur le site internet, téléchargeable, 50 pages, un coût de  $2 \in$  par exemplaire. Formidable travail de la commission tourisme et communication, super outil avec une carte à l'intérieur, tous les sentiers de randonnées, de VTT.

Toutes les actualités du journal de La Montagne sont rabattues sur le site XV'D, dès lors qu'il y ait question d'une commune de l'intercommunalité. Chaque service de l'intercommunalité, en régie grâce à la compétence de Sandra PAIR, que ce soit en matière de déchets, la médiathèque, le développement économique, l'enfance.... toutes les informations y sont actualisées et mises en ligne sur le site.

Il informe également que Mme la Présidente a souhaité de la proximité dans les relations entre élus grâce aux conférences des Maires, tous les sujets sont débattus en amont du Conseil Communautaire. Dans les semaines à venir, grâce au DGS et à la DGA, les rencontres avec les secrétaires de mairies reprendront. L'information doit circuler. Coopérer enrichit la vie... L'intercommunalité est essentielle.

Mme la Présidente remercie Jean-Michel TEULIÈRE pour son intervention et reprend le déroulé des questions diverses. Au sujet du projet du Parc Éolien du Deyroux, cela a fait couler un peu d'encre, il faut savoir que c'était simplement un désir d'informations de Mme la Présidente, auprès des nouveaux élus, suite aux élections de mars 2020, pour que tous les élus qui siègent au conseil communautaire aient la même information que les élus qui siégeaient lors de la précédente mandature. Ce projet a été débattu en 2019, il y a eu un vote du conseil communautaire. Ce vote a été défavorable à ce projet. Mme la Présidente tient à préciser qu'il n'y a eu aucune demande de qui que ce soit, ni en Préfecture d'ailleurs, de revoter ce projet. Aujourd'hui ce dossier est dans les mains de Mme la Préfète pour la décision définitive. Le pays nous appartient, le territoire de Xaintrie Val Dordogne, sera ce que collectivement élus et habitants nous en ferons. Mme la Présidente rappelle que beaucoup de projets nous attendent, que ce soit le Pôle sécurité, la Maison de Santé de Saint-Privat... Il faut garder notre énergie et construire ensemble.

Mme la Présidente, donne la parole à M. Stéphane PARDOUX, Conseiller communautaire, délégué à l'habitat, afin qu'il puisse nous donner des informations sur la plateforme de rénovation énergétique ayant assisté à plusieurs réunions sur ce sujet.

M. Stéphane PARDOUX prend la parole. Aujourd'hui, communes et citoyens peuvent bénéficier de différents services. Il s'agit de trois services, d'une part :

**l'ADIL**, **agence départementale pour l'information sur le logement**, il rappelle qu'une permanence existe tous les jeudis à Argentat-sur-Dordogne, dans ce cadre les citoyens sont informés sur tout le côté juridique autour du logement, que ce soit dans le cadre de la primo-accession, ou autre. L'ADIL intervient également entre les relations avec les banques, les notaires. L'ADIL peut intervenir également quand il y a des litiges avec les voisins, par rapport au code de l'urbanisme, ou entre propriétaires et locataires. Ce service est basé au Conseil Départemental, il est constitué d'une secrétaire, de trois personnes dont le directeur.

Le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, ce service est déjà connu de nombreuses communes. Ce sont des conseils très importants sur notre patrimoine, il y a une architecte conseil, une personne plus spécialisée dans le côté paysager, comment le préserver, ne pas le dénaturer. En amont, c'est un service très important quand on souhaite déposer un permis de construire, surtout s'il doit être visé par l'architecte des bâtiments de France.

**L'espace info énergie**, c'est un service public gratuit qui conseille les citoyens sur toutes les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Ce service existe dans trois lieux en Corrèze, un à Peyrelevade, un à Brive à la Maison de l'Habitat et un à Tulle. Ce service est financé par l'ADEME, la Région et des Fonds Européens FEADER. L'espace info énergie qui nous concerne dépend du CPIE.

**M. PARDOUX** explique qu'il a été convié à une réunion le 29 juillet, où les membres présents à cette réunion ont appris que l'ADEME se retirait du projet, et où l'on invitait les collectivités à se regrouper, par un accord de principe pour pouvoir perdurer ce service durant un an. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt porté par la Région, financé par des certificats d'économie d'énergie qui viendraient de l'État.

On demande à toutes les collectivités de prendre un accord de principe, en ne sachant pas combien ce service nous coûterait en attendant d'avoir d'autres éléments pour nous permettre de faire vraiment notre choix courant octobre.

**Mme la Présidente** intervient en précisant qu'il faut réfléchir afin de ne pas perdre ce service.

**M. Jean-Pierre LASSERRE**, prend la parole en expliquant qu'il y a un appel à projet lancé par la Région, dans le cadre des deux intercommunalités, pour le maintien d'un service public. Il faudrait voir comment Midi Co et XV'D pourraient s'unir pour ce projet, avec des subventions d'une part de la Région et FEADER qui peuvent monter jusqu'à 80%.

Rodolphe MAILLES, DGS de XV'D prend la parole afin d'apporter une précision technique par rapport à l'intervention de M. Stéphane PARDOUX. Par rapport à la plateforme de rénovation énergétique, Stéphane PARDOUX indiquait que pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région doit atteindre un certain seuil, qui est de 100 000 habitants. C'est la raison pour laquelle il y a un regroupement des 8 intercommunalités de la Corrèze hors Agglo de Brive, pour cet accord de principe auprès du CPIE. Il ne s'agit pas d'une plateforme à une échelle locale mais par contre le service serait territorialisé, cela fait partie des négociations en cours.

**M. Jean-Pierre LASSERRE** informe que c'est acté, on doit fournir un certain nombre d'éléments si l'on veut être subventionné.

**Mme la Présidente** remercie tous les conseillers communautaires et invite l'assemblée au pot de l'amitié.

Madame Laurence DUMAS